

De l'enseignement du catéchisme [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **24 (1895)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

Suite.

Résumé historique de l'enseignement du catéchisme dans l'Eglise

L'antiquité chrétienne. — Le divin Sauveur a reçu la mission « d'annoncer la vérité éternelle » : En quittant ce monde, il confie sa mission et son pouvoir d'enseigner à ses disciples par ces paroles : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Ainsi allez et enseignez tous les peuples. — Prêchez l'Évangile à toutes les créatures. — Et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Les Apôtres, à leur tour, transmirent leur charge d'enseigner à leurs disciples qu'ils consacrèrent évêques, leur ordonnant de confier ce qu'ils avaient appris à d'autres hommes capables d'enseigner (II, II, Tim. 2). Les évêques sont ainsi chargés par Dieu d'enseigner dans l'Eglise sous la surveillance du Pape, successeur du chef des Apôtres, saint Pierre. De la sorte *personne n'a le droit d'enseigner publiquement la doctrine chrétienne aux hommes devenus membres de l'Eglise par le baptême s'il n'a reçu la mission canonique, c'est-à-dire s'il n'est régulièrement autorisé par l'Evêque.* Un gouvernement qui confierait l'enseignement religieux à un instituteur sans l'autorisation épiscopale, empiéterait sur les droits de l'Eglise et ferait violence à l'ordre établi de Dieu pour le salut des hommes.

Bien compris, le ministère de la parole est, dans l'ordre établi par Jésus-Christ lui-même, l'affaire de l'Evêque, mais celui-ci ne pouvant pas par lui-même suffire aux exigences de ce devoir si étendu, est obligé de s'en décharger sur des coopérateurs et des aides officiellement reconnus. En première ligne viennent les prêtres et les diacres qui y sont appelés par leur rang hiérarchique. Ils sont les remplaçants réguliers de l'Evêque pour l'enseignement religieux. Quand le temps et les circonstances l'exigent, l'Evêque peut confier ce ministère à d'autres hommes instruits et pieux, voire même à des femmes, mais ce sont, pour l'enseignement religieux, des aides extraordinaires. Dans les commencements de l'Eglise le don d'enseigner (*charisma, donum prophetiæ*) était fréquent, et de simples fidèles, des femmes, principalement les diaconesses, instruisaient. Leur enseignement était soumis à la surveillance et à la direction des chefs de l'Eglise, et ceux qui avaient été instruits de cette manière devaient être toujours examinés par l'Evêque ou ses remplaçants officiels. D'après Origène, des hommes de confiance étaient chargés de cet office.

Du reste, dès le commencement, l'enseignement religieux

primaire et la formation pratique aux exercices de la religion étaient les seuls confiés aux laïques. L'instruction raisonnée des vérités de la foi est toujours demeurée essentiellement l'affaire du ministère pastoral.

Dès le second siècle, il y avait des maîtres spéciaux chargés d'instruire les catéchumènes. On les appelait aussi catéchistes, et ils étaient choisis parmi les ministres de l'Eglise. A Alexandrie d'Egypte, c'étaient des hommes instruits qui professaient souvent d'autres, matières. De ce nombre furent Origène, Clément et Didyme l'aveugle. Généralement, l'Evêque se réservait la dernière préparation au baptême. Il leur enseignait les vérités de la foi les plus importantes et se déchargeait rarement de ce soin sur un prêtre. Cyrille, le premier simple prêtre qui le fit, instruisit 348 catéchumènes au nom de l'évêque Maxime.

Ceux qui se convertissaient du paganisme ou du judaïsme, s'annonçaient et se présentaient à l'Evêque. Ils n'étaient admis qu'après une longue préparation, et on les instruisait des vérités fondamentales et des devoirs du christianisme.

Cette instruction préparatoire s'appelait, dans l'Eglise latine, le catéchisme des commençants (*catechisatio rudium*), une connaissance plus approfondie de la foi et des devoirs chrétiens leur manquant habituellement tout à fait. Saint Augustin a laissé une espèce de catéchisme théorique et pratique qu'il a composé à l'usage du diacre Deogratias.

Les catéchumènes se divisaient en deux classes : on désignait ceux de la classe inférieure par le nom caractéristique de catéchumène ; ceux de la seconde se nommaient competentes, electi, perfecti, ce qui peut correspondre aux dénominations de suffisamment instruits, bien instruits, parfaitement instruits.

Ils étaient ainsi plus ou moins au niveau d'une instruction religieuse complète et choisie pour le baptême, qui leur était administré sur leur demande. On les appelait aussi *ceux qui doivent être éclairés (illuminandi)*. Les catéchumènes assistaient aux instructions publiques pour lesquelles on tenait compte de leur présence, et ils recevaient probablement en outre une instruction spéciale, sans aucun doute, du moins dans les églises suffisamment pourvues de ministres. Les Constitutions apostoliques prescrivent de faire durer la préparation des catéchumènes trois ans.

Dans les couvents de Saint-Pacôme il y avait trois catéchismes pendant la semaine et deux le dimanche. Des gens de la campagne y assistaient pour « être plus vite chrétiens et admis au nombre des fidèles. »

A l'entrée dans la seconde classe, commençait l'instruction qui devait initier les néophytes, *competentes*, à toute la doctrine chrétienne. Toute la doctrine était revue, expliquée plus en détail et défendue contre les objections et les doutes.

Saint Cyrille nous a laissé un modèle de catéchismes suivis

destinés à ceux qui devaient être baptisés. Il se compose d'un discours préliminaire et de dix-huit instructions.

L'on faisait un choix des meilleurs sujets parmi les prêtres et les diacres pour en faire des catéchistes. Les Evêques et les Pères les plus célèbres ont commencé par être catéchistes : saint Augustin à Hippone, saint Chrysostôme à Antioche, saint Cyrille à Alexandrie, ce qui montre l'importance que l'Eglise attache aux catéchismes. Léon-le-Grand nous dit qu'à son époque ce genre d'instruction, nourri de preuves de l'Ecriture-Sainte et des Pères, était le plus suivi.

Au VI^e siècle, plusieurs peuples étrangers, partie païens, partie ariens, s'établirent en Espagne et se convertirent en foule au christianisme au contact des aborigènes. Plusieurs ouvrages en forme de catéchisme datent de cette époque, tels que ceux de Léandre et de Lucien. La collection de matières intitulée : *De la connaissance du baptême (De cognitione baptismi)* d'Ildephonse de Tolède est supérieure comme science aux catéchismes de saint Cyrille.

Il nous est resté aussi de la Gaule des preuves que l'enseignement du catéchisme y était en grand honneur. Césaire et Hilaire d'Arles, Eusèbe, Gallican et Avite de Vienne se sont distingués sous ce rapport.

En Occident la préparation au baptême se terminait volontiers par une explication du *Notre Père* ce qui nous a valu les paraphrases de cette prière, de Tertulien, Cyprien, Augustin Pierre Chrysologue et d'autres.

Ces nombreux écrits en forme de catéchisme ont été composés pour l'explication publique ou privée, mais l'enseignement se faisait de vive voix.

Il fallait que les catéchistes de l'antiquité chrétienne s'appliquassent à combattre les erreurs des hérésiarques et les exemples de la vie licencieuse des païens, c'est pour cela que nous trouvons chez eux les vérités de la foi très bien et fortement prouvées, saint Cyrille, par exemple, et la morale chrétienne exposée surtout en exemples. (Saint Ambroise.)

Le Moyen âge

Dès le commencement de cette période, le champ d'activité de l'Eglise s'étend à tous les peuples grossiers et barbares du Nord pour lesquels elle dût donner à l'enseignement du catéchisme une tout autre forme que pour les peuples civilisés et cultivés du Midi. Un catéchuménat de plusieurs années était impraticable avec des hordes guerrières et des nations menant une vie nomade et n'ayant aucune culture intellectuelle. Leurs premiers apôtres durent donc se borner, comme avec des enfants, à leur enseigner le plus nécessaire. L'instruction se continuait après le baptême et l'on y mettait tout le soin possible, surtout pendant le Carême.

Au moyen âge, la plupart des fidèles ne fréquentait aucune

école. Diverses circonstances l'expliquent comme le servage, le petit nombre des écoles et des maîtres instruits en dehors des couvents. Il y avait trop peu de prêtres à la campagne pour instruire les habitants qui vivaient disséminés sur de grandes étendues de territoire. Pour cela, l'Eglise faisait appel, dans les commencements surtout, à la famille chrétienne pour qu'elle coopérât à l'instruction religieuse. La famille, l'école et l'Eglise devaient s'aider mutuellement.

1. *La Famille.* — « La famille chrétienne sera pour les tendres enfants la première école et la première église. » (*Guide des âmes* 1498.) C'est pour cela que l'Eglise exige des fiancés qu'ils subissent un examen constatant qu'ils sont instruits des vérités de la foi. Les Constitutions apostoliques contiennent déjà une direction analogue pour les parents. Le Pape Grégoire I^{er}, les décrets synodaux d'Arles, de 813, et principalement Jonas d'Orléans dans son écrit « de l'Instruction laïque » (825) rappellent expressément aux parents leurs devoirs concernant l'instruction chrétienne.

Le synode de Valence (1255) et Humbert de Romans († 1276) portèrent des décrets pour assurer l'observation de cette coutume. Le pédagogue célèbre, Maphéus Vegius († 1458) expose les devoirs des parents de former les enfants à une vie chrétienne par leurs instructions et leur exemple. Au même siècle (1477), le prévôt Etienne Langkranna, de Vienne, écrivait un excellent petit ouvrage, *Le chemin du Ciel*, où il nous représente la famille chrétienne. Il nous y fait voir le père interrogeant, à la maison, « son petit monde » au sujet du sermon et leur adressant ses avis en les instruisant des vérités de la foi.

Les parrains et marraines doivent s'occuper de l'instruction religieuse des enfants à défaut des pères et mères. Selon saint Denis l'aréopagite, cette institution date des temps apostoliques. Dans le rituel romain, au baptême le parrain y est nommé formellement *patrinus catechesis*, ce qui signifie un catéchiste auxiliaire.

L'Eglise considérait l'obligation des parrains et marraines de prendre soin de l'instruction religieuse de leurs filleuls et filleules et de les former à la piété et aux bonnes mœurs comme un devoir très sérieux. C'est pour cela que nous trouvons une foule d'ordonnances de divers Conciles provinciaux, de saint Boniface, évêque de Fulde, et du temps de Charlemagne, l'évêque Jonas d'Orléans mentionne, comme une partie essentielle de cet enseignement, la foi à la Sainte Trinité et ce qui concerne le baptême, et il veut, qu'en général, les parrains insistent pour que leurs filleuls mènent une vie chrétienne et morale.

2. *L'école.* — Nous trouvons un grand nombre de décisions d'évêques et de Conciles remontant jusqu'à Charlemagne en faveur des écoles. Leur but principal est toujours l'éducation

chrétienne. Charlemagne lui-même fonda des écoles et fit venir des savants à sa cour ; d'Angleterre, le célèbre Alcuin et Fredégise ; d'Italie, Pierre de Pise. Il fit faire un recueil d'homélies et un catéchisme et provoqua dans les églises cathédrales et collégiales la création d'écoles pour former des prêtres et des catéchistes. Les curés de village furent astreints à faire l'école et le catéchisme, puis cette charge passa insensiblement à des laïques recommandables ; mais ces écoles continuèrent à être appelées des écoles de catéchisme, parce que le catéchisme était seul obligatoire pour tous et les autres branches facultatives. C'est ainsi que le maître laïque a conservé sa qualité de catéchiste auxiliaire, ayant à instruire les enfants des vérités de la foi, des commandements de Dieu et de l'Eglise. Les écoles des couvents de Bénédictins demeurèrent pendant toute cette période l'asile de la science et la meilleure ressource pour l'instruction religieuse.

3. *L'Eglise.* - Enseigner étant un des principaux devoirs de l'Eglise, nous la trouvons pendant tout le moyen âge à la tête de tout l'enseignement. Celui qui voulait instruire ou faire seulement le catéchisme devait avoir l'autorisation de l'évêque auquel le Concile de Trente (*Sess. XXIV de ref. cap iv*), fait un devoir de veiller à une instruction religieuse suffisante dans les paroisses et à frapper même de peines ecclésiastiques les maîtres négligents.

Plusieurs Conciles provinciaux font de l'enseignement religieux un devoir personnel pour le curé. Anciennement déjà l'on exigeait une capacité reconnue suffisante pour enseigner avant d'en accorder l'autorisation. (Concile de Tolède, 633, 655.)

C'est sous Innocent III que l'instruction catéchistique commença réellement à fleurir, grâce aux Dominicains et Franciscains. Les premiers avaient pour but principal de relever, par la prédication et l'enseignement religieux, le monde déchu ; les seconds, mêlés davantage au bas peuple, cherchaient à réveiller la foi par les mêmes moyens. La vie religieuse ne manquait pas à cette époque, et les ouvrages destinés à l'enseignement se multiplièrent. La culture progressant, ils furent conçus dans un genre plus populaire et plus développé,

Nous avons du VIII^e siècle une espèce de catéchisme de l'évêque saint Pirmin, contemporain de saint Boniface. Il traite les dix commandements, les péchés capitaux, le *Notre Père* et le *Symbole*. On peut lui assimiler le catéchisme de Théodulfe, évêque d'Orléans ; l'ouvrage de son successeur Jonas. *Le Miroir des laïques*, qui contient en résumé toute la doctrine et la morale à leur usage. Le catéchisme de Weisenburg du moine Otfried (843-870) mérite une mention spéciale. Le célèbre abbé bénédictin Alcuin, qui occupe une des premières places dans l'histoire, a aussi rédigé quelques écrits dans le genre catéchisme. Sa *disputatio puerorum per interrogationes et responsiones* renferme une instruction biblique et catéchistique qui

peut servir de modèle. Elle a servi du IX^e au XI^e siècle pour l'enseignement du catéchisme, et Luther l'a principalement utilisé pour son explication du *Pater* (Zez-Schwitz. Système de catéchisme, II, II, II, pag. 23.) La *brevis expositio decalogi* est aussi d'Alcuin et servait probablement pour l'enseignement préparatoire à la confession. Son élève le plus connu, Rhaban Maure († 856), composa l'ouvrage *De disciplina ecclesiastica* qui renferme les directions à suivre par les ecclésiastiques pour l'instruction du peuple. En Angleterre, Alfred-le-Grand traduisit de sa propre main en anglo-saxon plusieurs écrits de ce genre. L'instruction religieuse dans son royaume était générale et parfaite.

L'époque croyante et fervente des croisades vit se développer l'instruction et la littérature religieuses. Edmond de Cantorbéry († 1247) composa alors son *Speculum Ecclesiæ*, miroir de l'Eglise, dans lequel il faisait entrer les vertus théologiques, les sacrements, les œuvres corporelles de miséricorde. Robert de Sorbond écrivit un petit livre *de la Confession* renfermant la manière de se préparer à la réception de ce sacrement. Même les hommes s'occupant des plus hautes spéculations de la Scolastique ne crurent pas indigne d'eux de rédiger des écrits dans le genre simple et populaire du catéchisme. Saint Thomas a composé ses petites explications du *Symbole*, du *Pater*, de l'*Ave Maria* et des commandements de Dieu que l'on réunit ordinairement ensemble sous le nom de *Catéchisme de saint Thomas d'Aquin*. Saint Bonaventure s'est montré également un parfait catéchiste dans ses deux opuscules *Diæta salutis* et *Confessionali*. Un Pape lui-même, saint Célestin V, a composé plusieurs traités dans le même genre.

Des Conciles de cette époque ont publié des catéchismes et en ont prescrit l'usage aux ecclésiastiques employés dans le ministère; celui de Lambeth (en 1281), d'Utrecht (en 1310), de Tolède (en 1323). Le catéchisme prescrit par le synode de Laroux servit, par sa division, de modèle pour les catéchismes, au moyen âge.

Dans les écoles d'Espagne, le catéchisme *Manipulus curatorum*, Manuel des curés, du Dominicain Guido de Monte Rotherii (1330) fut en usage pendant un siècle, jusqu'à ce que les Pères du Concile de Tolède (en 1429) en prescrivissent une nouvelle reproduction plus détaillée. Il inaugura la période brillante de l'enseignement du catéchisme au moyen âge, et, chose digne de remarque, cette période précède juste l'époque de la soi-disant réformation. Gerson, le célèbre chancelier de l'Université de Paris (1364-1429), ne crut pas au-dessous de sa dignité de faire le catéchisme aux enfants et il offrit aux pasteurs son *Opusculum tripartitum*, une espèce de manuel de catéchisme, les encourageant encore par le petit écrit : *De parvulis ad Christum trahendis*, Devoir d'amener les enfants à Jésus-Christ. En 1437, le Pape Eugène IV confirma l'ordre

enseignant par Gerhard Groote qui avait pour but principal l'instruction religieuse de la jeunesse. Le *Christenspiegel*, *Miroir des chrétiens* et le *Manuale curatorum* de Jean Surgant, professeur et curé au Petit-Bâle, ne doivent pas être oubliés.

Dans l'antiquité chrétienne, la préparation au baptême apparaissait comme le point capital. Au moyen âge, par contre, ce qui concerne la réception du sacrement de Pénitence. De là, les nombreuses et excellentes explications des dix commandements.

Au siècle suivant, les travaux du même genre se multiplient encore. Le Dr Moufang a collectionné 13 catéchismes allemands divers du XVI^e siècle. Le plus considérable est le *Catechismus catholicus* de l'évêque Frédéric Mausea de Vienne qui traite toute la doctrine en six livres.

Les temps modernes en Allemagne

Georges Wigel l'ancien († 1573), publia des ouvrages pour l'enseignement religieux. Son petit catéchisme qui commence avec des histoires tirées de la Bible a eu un vrai succès et s'est beaucoup répandu. Trois hommes de l'Ordre des Dominicains se sont acquis particulièrement un vrai mérite par leurs ouvrages : Jean Dietenberger et le Dr Jean Fabri, qui ont composé chacun un excellent catéchisme allemand, et le savant Pierre de Soto qui a composé *de Institutione christiani hominis*, formation du vrai chrétien. L'Ordre lui-même a été chargé de la rédaction de l'ouvrage le plus important dans ce genre. C'est le catéchisme du Concile de Trente intitulé : *Catechismus Romanus ad parochos*, dont la rédaction avait déjà commencé pendant la durée du Concile et qui ne parut qu'en 1566 après que plusieurs Commissions s'en furent occupées. Jamais ouvrage n'a peut-être été accueilli avec plus de joie par tout le monde catholique que celui-ci, et même les protestants durent l'admirer. Il a été bientôt traduit dans toutes les langues.

Alors apparut aussi un Ordre religieux nouveau qui déploya dès sa naissance une immense activité pour l'enseignement religieux. Nous avons nommé les Jésuites. Ils s'obligent par un vœu spécial à instruire la jeunesse. (*Institutum S. J. Constit. pars V, cap. III.*) Dans l'espace d'un siècle, cet Ordre avait déjà publié 150 ouvrages se rapportant à l'instruction religieuse.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

Sujets tirés ou imités du Livre de lecture, deuxième degré.

DEUXIÈME PARTIE

(Suite du *Bulletin*, N^o 1, page 12)

45. *Chapitre 23. Page 86.* — LE MOLÉSON ET LE RIGL.